

COMPTE-RENDU
Séance du 12 Mars 2015
17 heures 30
Salle de réunion de Cœur Lauragais

Convocation du 3 Mars 2015

Nombre de membres	
Afférents au Conseil de Communauté	46
Présents	35
Procuration	4

L'an deux mille quinze et le douze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Cœur Lauragais s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle de réunion de Cœur Lauragais, sous la présidence de Monsieur Gilbert HEBRARD, Président.

Délégués présents : M. Gilbert HEBRARD (Président), Mme Andrée ORIOL (1^{ère} Vice-présidente), M. Patrick DE PERIGNON (2^{ème} Vice-président), M. Jean-Louis CANCIAN (3^{ème} Vice-président), M. Jean-Pierre HOULIE (4^{ème} Vice-président), M. Jean-Clément CASSAN (6^{ème} Vice-président), M. Gérard GRANOULLAC, M. Patrick GRANVILLAIN, Mme Pascale ESCARBOUDEL, Mme Sandrine VERCRUYSSSE, M. Thierry POUS, M. Roger FERRANDO, M. Thierry ROUVILLAIN, Mme Sophie ADROIT, M. Gilbert MANENC, Mme Sybille ALBAGLIE-DAUBRESSE, M. Michel LAURENS, Mme Marie-Gabrielle DAYMIER, M. Philippe XERRI, M. Francis CALMETTES, M. Laurent LELEU, M. Frédéric CASTELLE, M. Marc GARRIGOU, M. Serge CAZENEUVE, M. Christian CROUX, M. Aimé BRAS, M. Daniel RUFFAT, Mme Sandrine VALETTE, M. Gérard LAVIGNE, Mme Michèle TOUZELET, M. Jean-Paul MONTEIL, M. Gilbert DALENC, Mme Maryse MOUYSSET, M. Frédéric MIGEON, Mme Nicole DURY.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M. René VIDAL à M. Patrick GRANVILLAIN, Mme Patricia ZATKOWSKI à M. Gilbert MANENC, Mme Carine DIAZ à M. Laurent LELEU, M. Thierry MARCHAND à Mme Sandrine VALETTE.

Délégués titulaires excusés et non représentés : M. Jean-Claude FIGNES, M. Marc MENGAUD, Mme Carole OLIVIERO, M. Axel DE LAPLAGNOLLE, Mme Laurence KLEIN, M. Jean-François PATTE, M. Denis MAGRE.

Madame Andrée ORIOL a été nommée secrétaire.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel.

Il rappelle que, comme prévu à l'ordre du jour, cette réunion a essentiellement pour objet en première séance l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'année 2014, et le débat d'orientation budgétaire en deuxième séance.

1^{ère} séance

1. Approbation compte administratif 2014 – Budget Principal

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le tableau de synthèse des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Cœur Lauragais de l'année 2014.

Monsieur le Président indique que le déficit observé concerne principalement l'investissement, mais s'explique principalement par la non-réception, en 2014, des aides du Conseil Général de la Haute-Garonne pour les programmes du Pool Routier 2011, 2012 et 2013.

RESULTATS 2014						
FCT	CL	SPANC	ZAC	ZASF	STEP	TOTAL
RECETTES	5 743 236,41 €	636 610,10 €	284 040,00 €	174 440,44 €	15 244,50 €	6 853 571,45 €
DEPENSES	5 251 096,96 €	590 769,87 €	284 040,21 €	135 436,32 €	23 647,24 €	6 284 990,60 €
SOLDE	492 139,45 €	45 840,23 €	- 0,21 €	39 004,12 €	- 8 402,74 €	568 580,85 €

INV	CL	SPANC	ZAC	ZASF	STEP	TOTAL
RECETTES	1 447 791,73 €	- €	270 000,00 €	120 305,44 €	13 357,00 €	1 851 454,17 €
DEPENSES	2 118 018,60 €	- €	284 040,00 €	48 666,98 €	12 631,97 €	2 463 357,55 €
SOLDE	- 670 226,87 €	- €	- 14 040,00 €	71 638,46 €	725,03 €	- 611 903,38 €

RESULTAT EXERCICE 2014	- 178 087,42 €	45 840,23 €	- 14 040,21 €	110 642,58 €	- 7 677,71 €	- 43 322,53 €
------------------------	----------------	-------------	---------------	--------------	--------------	---------------

RESULTATS ANTERIEURS						
RESULTAT ANTERIEUR FCT	CL	SPANC	ZAC	ZASF	STEP	TOTAL
EXCEDENT	819 715,43 €		- €			819 715,43 €
DEFICIT	- €	- 15 017,00 €	- 89 186,87 €		- 25 295,62 €	- 129 499,49 €
INTEGRAT° FCT SYNDICAT DISSOUS	76 548,40 €			77 664,75 €		154 213,15 €

RESULTAT ANTERIEUR INV	CL	SPANC	ZAC	ZASF	STEP	TOTAL
SOLDE EXECUTION REPORTE	- 237 764,56 €	- €	- 270 000,00 €		- 9 296,76 €	- 517 061,32 €
INTEGRAT° INV SYNDICAT DISSOUS	- 273 873,52 €			- 20 833,66 €		- 294 707,18 €

PART AFFECTEE INVESTISSEMENT	570 339,56 €					570 339,56 €
------------------------------	--------------	--	--	--	--	--------------

RESULTAT GLOBAL						
RESULTAT GLOBAL	CL	SPANC	ZAC	ZASF	STEP	TOTAL
FCT	818 063,72 €	30 823,23 €	- 89 187,08 €	116 668,87 €	- 33 698,36 €	842 670,38 €
INV	- 1 181 864,95 €	- €	- 284 040,00 €	50 804,80 €	- 8 571,73 €	- 1 423 671,88 €
TOTAL	- 363 801,23 €	30 823,23 €	- 373 227,08 €	167 473,67 €	- 42 270,09 €	- 581 001,50 €

RAR BUDGET PRINCIPAL	
INV	CL
RECETTES	1 961 588,00 €
DEPENSES	1 378 923,02 €
SOLDE	582 664,98 €

Puis, il donne le détail des dépenses et recettes de **FONCTIONNEMENT** par services, en présentant les tableaux suivants :

DEPENSES										
Libellé	Chap	DEPENSES TOTALES	GENERAL	Chantier Insertion Rivière	COORD	CRECHE	CRECHE 1 LANTA	CRECHE 2 LANTA	CRECHE CARAMAN	CRECHE STE FOY
Charges à caractère général	11	742 755.23 €	248 892.15 €	23 484.25 €	147160 €	64 959.55 €	5152138 €	49 5507 €	1473.58 €	6 925.80 €
Charges de personnel	12	1605 005.96 €	276 796.15 €	15236176 €	19 35158 €	27136142 €	330 858.12 €	209 15353 €		
Atténuation de produits	14	1403 089.00 €	1403 089.00 €							
Charges gestion courante	65	1326 942.11 €	1235 754.11 €			588.00 €			32 000.00 €	50 000.00 €
S/Total Dép gestion services		5 077 792.30 €	3 164 531.41 €	175 846.01 €	20 823.18 €	336 908.97 €	382 379.50 €	258 704.60 €	33 473.58 €	56 925.80 €
Charges financières	66	121485.13 €	12123172 €	- €	- €	- €				
Charges exceptionnelles (intérêts moratoires)	67	216.78 €	22.00 €	- €	- €	15125 €				43.53 €
S/Total Dép réelles		5 199 494.21 €	3 285 785.13 €	175846.01 €	20 823.18 €	337 060.22 €	382 379.50 €	258 704.60 €	33 473.58 €	56 969.33 €
Opérations d'ordre	O42	51602.75 €	49 464.75 €	- €	- €	2 026.00 €				
TOTAL		5 251 096.96 €	3 335 249.88 €	175 846.01 €	20 823.18 €	339 086.22 €	382 379.50 €	258 704.60 €	33 473.58 €	56 969.33 €

Agent en disponibilité de droit.

En attente de décision du comité médical (dépenses non affectées à un service)

DEPENSES												
Libellé	Chap	DEPENSES TOTALES	GYM CARAMAN	GYM ST PIERRE	Mise à Dispo	Portage repas	RAM MAUREVILLE	RAM STE FOY	Transport à la demande	TAD SIVOM	NONSE	TOTAL SERVICES
Charges à caractère général	11	742 755.23 €	8 856.87 €	45 31163 €	45 832.09 €	94 977.47 €	3 712.67 €		2 273.74 €	92 355.78 €	1 155.60 €	493 863.08 €
Charges de personnel	12	1605 005.96 €	7 012.36 €	25 955.58 €	223 233.04 €	60 899.99 €	15 210.50 €				12 805.09 €	1328 202.97 €
Atténuation de produits	14	1403 089.00 €										
Charges gestion courante	65	1326 942.11 €			1 100.00 €			7500				91 188.00 €
S/Total Dép gestion services		5 077 792.30 €	15 869.23 €	71 267.21 €	270 165.13 €	155 877.46 €	18 923.17 €	7 500.00 €	2 273.74 €	92 355.78 €	13 960.69 €	1 913 254.05 €
Charges financières	66	121485.13 €			- €	253.41	- €	- €	- €	- €	- €	253.41 €
Charges exceptionnelles (intérêts moratoires)	67	216.78 €			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	194.78 €
S/Total Dép réelles		5 199 494.21 €	15 869.23 €	71 267.21 €	270 165.13 €	156 130.87 €	18 923.17 €	7 500.00 €	2 273.74 €	92 355.78 €	13 960.69 €	1 913 702.24 €
Opérations d'ordre	O42	51602.75 €			12.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 138.00 €
TOTAL		5 251 096.96 €	15 869.23 €	71 267.21 €	270 277.13 €	156 130.87 €	18 923.17 €	7 500.00 €	2 273.74 €	92 355.78 €	13 960.69 €	1 915 840.24 €

RECETTES										
	Chap	RECETTES TOTALES	GENERAL	Chantier Insertion Rivière	COORD	CRECHE	CRECHE 1 LANTA	CRECHE 2 LANTA	CRECHE CARAMAN	CRECHE STE FOY
Produits des services	70	479 157.47 €	23 247.43 €	2 38000 €		75 579.78 €	97 643.83 €	48 035.00 €		
Impôts et taxes	73	3 728 090.00 €	3 728 090.00 €							
Dotations et participations	74	1357 858.65 €	1083 243.06 €	20 50166 €		171226.84 €	4 991.37 €	62 664.72 €		
Produits gestion courante	75	21709.60 €	4 000.00 €			3 000.00 €			14 709.60 €	
Atténuation de charges (remb maladie)	13	12 677.80 €	5 371.00 €			22.35 €	428.74 €	3 201.5 €		
S/Total Rec gestion services		5 599 493.52 €	4 843 951.49 €	22 881.66 €	0.00 €	249 828.97 €	103 063.94 €	113 00.87 €	14 709.60 €	0.00 €
Produits financiers	76	17.64 €	17.64 €							
Produits exceptionnels	77	128 323.55 €	56 567.09 €	35009.26 €		10 347.13 €	457.69 €	2 506.19 €	283.67 €	
S/Total Rec réelles		5 727 834.71 €	4 900 536.22 €	57 890.92 €	0.00 €	260 176.10 €	103 521.63 €	116 407.06 €	14 993.27 €	0.00 €
Opérations d'ordre	O42	15 401.70 €	11 590.99 €	- €		94.00 €				
TOTAL		5 743 236.41 €	4 912 127.21 €	57 890.92 €	0.00 €	261 150.10 €	103 521.63 €	116 407.06 €	14 993.27 €	0.00 €

RESULTAT 2014		492 139.45 €	1576 877.33 €	-117 955.09 €	-20 823.18 €	-77 936.12 €	-278 857.87 €	142 297.54 €	-18 480.31 €	-56 969.33 €
RESULTAT ANTERIEUR		249 375.87 €								
RESULTAT SYNDICATS DISSOUTS		76 548.40 €								
SOLDE FONCTIONNEMENT		818 063.72 €								

Manque le solde de la CAF à cette date

Le changement de gestionnaire de l'établissement n'a pas été correctement intégré par la CAF. Les subventions seront versées ultérieurement

RECETTES												
	Chap	RECETTES TOTALES	GYM CARAMAN	GYM ST PIERRE	Mise à Dispo	Portage repas	RAM MAUREVILLE	RAM STE FOY	Transport à la demande	TAD SIVOM	NONSE	TOTAL SERVICES
Produits des services	70	479 57.47 €			89 710.40 €	142 561.03 €				3 322.00 €		455 910.04 €
Impôts et taxes	73	3 728 090.00 €										0.00 €
Dotations et participations	74	1 357 858.65 €					13 922.58 €		1 308.42 €			274 615.59 €
Produits gestion courante	75	217 09.60 €										17 709.60 €
Atténuation de charges (remb maladie)	13	12 677.80 €				3 612.16 €	42.40 €					7 306.80 €
S/Total Rec gestion services		5 599 493.52 €	0.00 €	0.00 €	89 710.40 €	146 173.19 €	13 964.98 €	0.00 €	1 308.42 €	3 322.00 €	0.00 €	755 542.03 €
Produits financiers	76	17.64 €										
Produits exceptionnels	77	128 323.55 €		4 138.76 €	17 694.17 €	13 19.59 €						71756.46 €
S/Total Rec réelles		5 727 834.71 €	0.00 €	4 138.76 €	17 404.57 €	147 492.78 €	13 964.98 €	0.00 €	1 308.42 €	3 322.00 €	0.00 €	827 298.49 €
Opérations d'ordre	042	15 401.70 €			- €	- €	- €		- €			974.00 €
TOTAL		5 743 236.41 €	0.00 €	4 138.76 €	107 404.57 €	147 992.78 €	13 964.98 €	0.00 €	1 308.42 €	3 322.00 €	0.00 €	828 272.49 €
RESULTAT 2014		492 139.45 €	-15 869.23 €	-67 128.45 €	-162 872.56 €	-8 638.09 €	-458.19 €	-7 500.00 €	-965.32 €	-89 033.78 €	-13 960.69 €	-1087 567.75 €
RESULTAT ANTERIEUR		249 375.87 €										
RESULTAT SYNDICATS DISSOUTS		76 548.40 €										
SOLDE FONCTIONNEMENT		818 063.72 €										

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	DEPENSES	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
011	Charges à caractère général	298 546.03 €	309 295.70 €	320 620.38 €	742 755.23 €
012	Charges de personnel	718 659.30 €	821 124.67 €	878 388.91 €	1 605 005.96 €
014	Atténuation de produits	613 940.00 €	615 516.00 €	616 993.00 €	1 403 089.00 €
65	Charges gestion courante	499 981.87 €	517 274.83 €	576 186.49 €	1 326 942.11 €
	S/Total Dépenses	2 131 127.20 €	2 263 211.20 €	2 392 188.78 €	5 077 792.30 €
66	Charges financières	61 082.00 €	65 007.47 €	53 085.16 €	121 485.13 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	134.13 €	216.78 €
	Total Dépenses réelles	2 192 209.20 €	2 328 218.67 €	2 445 408.07 €	5 199 494.21 €
CHAPITRE	RECETTES	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
70	Produits de services	227 280.98 €	308 371.88 €	354 751.54 €	479 157.47 €
73	Impôts et taxes	1 362 271.00 €	1 732 628.00 €	1 820 180.00 €	3 728 090.00 €
74	dotations et participations	916 598.41 €	796 943.35 €	734 015.87 €	1 357 858.65 €
75	Produits gestion courante	1 373.84 €	22 172.98 €	4 000.76 €	21 709.60 €
013	Atténuation de charges	25 179.01 €	59 768.71 €	80 717.20 €	12 677.80 €
	S/Total recettes	2 532 703.24 €	2 919 884.92 €	2 993 665.37 €	5 599 493.52 €
76	Produits financiers				17.64 €
77	Produits exceptionnels	43 539.41 €	27 950.16 €	511 368.24 €	128 323.55 €
	Total recettes réelles	2 576 242.65 €	2 947 835.08 €	3 505 033.61 €	5 727 834.71 €
	Charges personnel (net)	693 480.29 €	761 355.96 €	797 671.71 €	1 493 978.75 €

Changement d'imputation : du 013 au 77

Part des dépenses et des recettes de fonctionnement par chapitre

DEPENSES	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Charges à caractère général	14%	13%	11%	14%
Charges de personnel	33%	35%	30%	31%
Atténuation de produits	28%	27%	21%	27%
Charges gestion courante	23%	22%	20%	25%
S/Total Dépenses	98%	97%	82%	97%
Charges financières	3%	3%	18%	2%
Charges exceptionnelles	0%	0%	0%	1%
S/Total Dépenses réelles	101%	100%	100%	100%
RECETTES	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Produits de services	9%	10%	10%	8%
Impôts et taxes	53%	59%	52%	65%
dotations et participations	35%	27%	20%	24%
Produits gestion courante	0%	1%	0%	0%
Atténuation de charges	1%	2%	3%	0%
S/Total recette	98%	99%	85%	97%
Produits exceptionnels	2%	1%	15%	3%
S/Total recettes réelles	100%	100%	100%	100%

Proportions
identiques malgré
un doublement du
personnel

Cette baisse correspond à la fin d'un emprunt
et aux intérêts courus non échus

Remboursement suite à la création du
budget annexe « STEP »

Le Président présente ensuite les tableaux de la section d'INVESTISSEMENT

Matériel
équipe
technique

Libellé	Compte	Prévu	Réalisé
Immobilisation corporelles		39 462.00 €	9 618.62 €
Panneau	21578		1 262.53 €
Matériel de transport	2182	44 700.00 €	38 507.60 €
Matériel de bureau et informatique	2183	5 000.00 €	2 632.50 €
Mobilier	2184	3 768.00 €	- €
Terrain de sport Auriac	Op 15	780 500.00 €	221 912.24 €
Travaux siège social	Op 20	19 610.00 €	6 417.00 €
Travaux local technique		32 000.00 €	
Pool routier 2011/2012	Op 22	1 284 492.00 €	1 284 273.89 €
Pool routier 2013/2015	Op 23	429 680.00 €	55 034.87 €
Chantier renaturation	Op 24	76 600.00 €	57 204.00 €
Accessibilité clim	Op 25	144 500.00 €	- €
Etude office toursime	Op 26	30 000.00 €	- €
Etude crèche Caraman	Op 27	50 000.00 €	- €
Extension creche Ste Foy Aigrefeuille	Op 28	125 100.00 €	- €
Aire de jeux crèche 1 Lanta	Op 29	6 500.00 €	- €
Crèche 2 Lanta	Op 30	40 184.00 €	23 100.50 €
TERRAIN DVI	Op 31	15 000.00 €	- €
Total Remboursements emprunts		166 190.00 €	165 539.11 €
Opération pour compte de tiers	4581	885.00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			
Opération d'ordre entre sections	O40	15 401.70 €	15 401.70 €
Opérations patrimoniales	O41	25 584.00 €	- €
Dépenses imprévues	O20	4.49 €	
SOLDE EXECUTION NEGATIF 2013	OO1	237 764.56 €	
TOTAL		3 778 040.75 €	2 118 018.60 €

Libellé	Compte	Prévu	Réalisé
Subventions d'investissement	13	1 698 750.00 €	25 089.54 €
Emprunts	16	548 127.00 €	612 000.00 €
Total recettes d'équipements		2 246 877.00 €	637 089.54 €
Dotations fonds divers Réserves	10	1 104 900.00 €	751 810.44 €
Autres immobilisations financières	27	6 000.00 €	7 289.00 €
Produits de cessions	O24	67 778.00 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		3 425 555.00 €	1 396 188.98 €
Virement section fonctionnement	O21	276 584.00 €	
Opérations d'ordre entre sections	O40	51 202.75 €	51 602.75 €
Opérations patrimoniales	O41	25 584.00 €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 778 925.75 €	1 447 791.73 €

Il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer et quitte la salle de réunion pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Pierre HOULIE, doyen d'âge, qui dirige alors le débat.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif relatif à l'exercice 2014 du budget principal.

2. Approbation compte de gestion 2014 – Budget principal

L'approbation du compte de gestion est remise au 1^{er} avril suite à des difficultés techniques relatives au transfert des fichiers de la Trésorerie aux services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

3. Approbation compte administratif 2014 – Budget annexe SPANC

Le Président ayant repris l'analyse des tableaux ci-dessus, il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2014 du budget annexe du SPANC. Il quitte la salle de réunion pour laisser la présidence à Monsieur Jean- Pierre HOULIE, doyen d'âge, qui dirige alors le débat instauré entre les membres du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité compte administratif relatif à l'exercice 2014, du budget annexe du SPANC.

4. Approbation compte de gestion 2014 – Budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif)

Monsieur le Président présente aux membres présents, le compte de gestion 2014 relatif au budget annexe du SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, approuve à l'unanimité le compte de gestion relatif à l'exercice 2014 du budget annexe SPANC.

5. Approbation compte administratif 2014 – Budget annexe Zone du Cabanial

Le Président ayant repris l'analyse des tableaux ci-dessus, il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2014 du budget annexe de la Zone d'Activité du Cabanial.

Il quitte la salle de réunion pour laisser la présidence à Monsieur Jean- Pierre HOULIE, doyen d'âge, qui dirige alors le débat instauré entre les membres du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité compte administratif relatif à l'exercice 2014, du budget annexe de la Zone d'Activité du Cabanial.

6. Approbation compte de gestion 2014 – Budget annexe Zone du Cabanial

Monsieur le Président présente aux membres présents, le compte de gestion 2014 relatif au budget annexe de la Zone d'Activité du Cabanial

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, approuve à l'unanimité le compte de gestion relatif à l'exercice 2014 du budget de la Zone d'Activité du Cabanial.

7. Approbation compte administratif 2014 – Budget annexe STEP du Cabanial (Station d'Épuration)

Le Président ayant repris l'analyse des tableaux ci-dessus, il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2014 du budget annexe de la STEP du Cabanial. Il quitte la salle de réunion pour laisser la présidence à Monsieur Jean- Pierre HOULIE, doyen d'âge, qui dirige alors le débat instauré entre les membres du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité compte administratif relatif à l'exercice 2014, du budget annexe de la STEP du Cabanial.

8. Approbation compte de gestion 2014 – Budget annexe STEP du Cabanial

Monsieur le Président présente aux membres présents, le compte de gestion 2014 relatif au budget annexe de la Station d'Épuration du Cabanial.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, approuve à l'unanimité le compte de gestion relatif à l'exercice 2014 du budget annexe de la Station d'Épuration du Cabanial.

9. Approbation compte administratif 2014 – Budget annexe ZA Val de Saune à Sainte Foy d'Aigrefeuille

Le Président ayant repris l'analyse des tableaux ci-dessus, il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2014 du budget annexe de la Zone d'Activité du SICOLAN. Il quitte la salle de réunion pour laisser la présidence à Monsieur Jean- Pierre HOULIE, doyen d'âge, qui dirige alors le débat instauré entre les membres du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité compte administratif relatif à l'exercice 2014, du budget annexe de la Zone d'Activité du SICOLAN.

10. Approbation compte de gestion 2014 – Budget annexe ZA Val de Saune à Sainte Foy d'Aigrefeuille

Monsieur le Président présente aux membres présents, le compte de gestion 2014 relatif au budget annexe de la Zone d'Activité du SICOLAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, approuve à l'unanimité le compte de gestion relatif à l'exercice 2014 du budget annexe de la Zone d'Activité du SICOLAN.

11. Autorisation création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps non complet (21 heures hebdomadaires)

Le Président rappelle qu'afin d'assurer la continuité du service dispensé par le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Sainte Foy d'Aigrefeuille, le Conseil de Communauté, dans sa séance du 25 Février 2015, a décidé de la reprise des activités de l'association « Les Canaillous » en matière de gestion du relais d'assistantes maternelles.

Le Président précise que par courrier en date du 27 Février 2015, l'association « Les Canaillous » a demandé l'intégration du Relais d'Assistantes Maternelles au sein de Cœur Lauragais suite à la dissolution de leur structure associative lors de suite de leur Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Février 2015.

Monsieur le Président rappelle que l'animatrice du relais d'assistantes maternelles en poste a démissionné début février 2015.

Compte-tenu de ces éléments, le Président expose qu'il conviendrait d'ouvrir un poste permanent d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires, pour assurer l'animation de ce Relais d'Assistantes Maternelles.

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

- En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires.
- En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an maximum.
- Le contrat de l'agent pourra être renouvelé dans la limite maximale de deux ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Au cours des débats, Madame Andrée ORIOL, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale, souligne l'importance de ce poste qui permet l'animation d'un groupe de professionnels répondant à des demandes de garde d'enfants soit par choix délibéré des parents, soit pour des raisons spécifiques ou atypiques, soit enfin par manque de place en accueil collectif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Mai 2015, précisant que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel dans les conditions spécifiées ci-dessus.

A l'issue des ces délibérations, Monsieur le Président déclare cette première séance close et ouvre la deuxième séance consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire.

2^{ème} séance

1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a souhaité appliquer les dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, et que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire a été inscrite dans le règlement intérieur.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté les orientations budgétaires proposées pour l'année 2015, relatives à l'évaluation des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et tenant compte des programmes en cours ainsi que des nouveaux programmes.

Il présente les documents suivants élaborés par le groupe de travail « Budget » :

Projets d'investissements

Service	Objet	INVST	FCTMT	Montant TTC	DISPONIBLE reliquats 2014	SUBVENTIONS
Mise à disposition/Rivières	Tondeuse homologuée	X		15 000.00 €		
	Tondeuse autoportée	X		30 000.00 €	25 000.00 €	6 000.00 €
	Harnais encrage	X		1 500.00 €		
	Véhicule	X		15 000.00 €		3 000.00 €
	Caisson iveco	X		2 500.00 €		
	Véhicule 4X4 (RIVIERES)	X		17 200.00 €	- €	2 840.00 €
	Tronconneuse (RIVIERE)	X		3 000.00 €		
TOTAL MD / RIVIERE				84 200.00 €	25 000.00 €	11 840.00 €
Atelier	Portails x2	X		12 000.00 €		
	Extension couverture véh	X		200 000.00 €		66 666.67 €
	Atelier rénovat° bât	X			150 000.00 €	
TOTAL ATELIER				212 000.00 €	150 000.00 €	66 666.67 €

Homologation
de circulation
sur routes

Service	Objet	INVST	FCTMT	Montant TTC	DISPONIBLE reliquats 2014	SUBVENTIONS
Batiments	AD'AP Accessibilité		X	12 000.00 €		
Siège social	Mobilier (3 bureaux + 3 armoires)	X		5 000.00 €	3 768.00 €	
	Serveur	X		14 258.00 €		2 851.60 €
	Serveur câblage	X		2 000.00 €		
	PC Portable Voierie	X		1 600.00 €	2 367.00 €	
	Autocad	X		1 440.00 €		
	Sogelink DT-DICT		X	1 000.00 €		
	PC portage de repas	X		700.00 €		
	Logiciel suivi des marchés	X		3 744.00 €		
	Démat compta + signature + scanner	X		4 000.00 €		
	Logiciel Urbanisme	X		12 000.00 €		
	Défibrillateur	X		1 380.00 €		voir AMF moins d
	TOTAL ADMINISTRATIF				59 122.00 €	6 135.00 €

Service	Objet	INVST	FCTMT	Montant TTC	DISPONIBLE reliquats 2014	SUBVENTIONS
Portage Repas	Véhicule frigorifique	X		39 480.00 €	6 192.00 €	7 484.00 €
SDAN	33800€ dont 1/2 en 2015 et 4225€ /an pdt 4 ans	X		16 900.00 €		
Crèches	DLA subvention 4000€	X		13 440.00 €		4 560.00 €
Crèche Sainte Foy d'Aigrefeu	Construction	X		1 000 000.00 €	125 100.00 €	639 000.00 €
R.A.M STE FOY		X		200 000.00 €		
Creche CARAMAN	Etudes	X		50 000.00 €	50 000.00 €	7 800.00 €
Crèche Ferme p'tits bouts	Aménagement espaces verts	X		10 584.00 €	10 584.00 €	
	Constructions (solde marchés)	X		15 000.00 €	4 126.00 €	
	Structure jeux extérieurs + dalle	X		6 500.00 €		2 591.20 €
	Mobilier			1 768.00 €	1 768.00 €	
	Brise soleil lame bois	X		6 000.00 €	2 300.00 €	
TOTAL CRECHE 2 LANTA				39 852.00 €	18 778.00 €	2 591.20 €

Montant revu à la
baisse

Service	Objet	INVST	FCTMT	Montant TTC	DISPONIBLE reliquats 2014	SUBVENTIONS
COMMUNICATION	SITE INTERNET ATD	X		2 160.00 €		
				2 160.00 €	- €	- €
GYMNASE CARAMAN	EMOUSSAGE TOITURE			5 148.00 €		
	PARAMETRAGE LOGICIEL CARTE D'ACCES			5 076.00 €		
	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE			1 603.00 €		
TOTAL GYMNASSE CARAMAN				11 827.00 €	- €	- €
	entretien gazon + brosse			4 780.00 €		
	Defibrilateur			1 380.00 €		voir AMF moins cl
TOTAL GYMNASSE ST PIERRE				6 160.00 €	- €	- €
ZA MAUREVILLE	Achat terrain DVI			13 200.00 €	15 000.00 €	
POOL ROUTIER 2015				1 000 000.00 €	374 645.00 €	437 100.00 €
TOTAL PREVISION 2015				3 977 957.56 €	1 366 999.76 €	1 436 744.67 €

Nouvelles charges à prévoir en section de fonctionnement

Charges supplémentaires	Service urbanisme (ADS)		50 000.00 €	pris en charge par les communes
	Frais de personnel supplémentaire S.D.A.N		22 500.00 €	
	Redevance entreprises SICOLAN (-50%)		10 905.00 €	
	Revalorisation coût du service MD ?			
	Serveur informatique externalisé		12 000.00 €	

Proposition de -
50% afin d'éviter
la surfiscalisation
des entreprises
(0.50€ m²)

Coût
annuel

Puis le Président invite les élus au débat, et donne la parole à Monsieur Patrick de PERIGNON, Vice-Président en charge des finances.

En préambule au débat, Monsieur de PERIGNON fait le point sur les trois grandes masses de ressources financières de CŒUR LAURAGAIS :

- Les dotations de l'Etat en 2015, dont le montant n'est pas à cette date, seront probablement inférieures de 10% par rapport à l'année 2014
- Les bases fiscales : le document reçu ce jour, indique les bases à appliquer pour 2015, mais ne permettent pas de se projeter sur 3 ans
- L'endettement : l'annuité de la dette, en 2015, s'élèvera à 330 000 €. Son évolution sera sensible en janvier 2016 avec la 1^{ère} échéance du terrain de football.

Un élu intervient pour signaler que la baisse des dotations est assortie d'un transfert de compétences qui augmente le risque de gel des projets de la Communauté de Communes.

Différents points sont ensuite développés.

Concernant les bases des taxes d'habitation, une évaluation trop élevée en 2014, explique la baisse de 27 280 € de 2014 à 2015 à taux constant.

La question posée est celle du maintien ou de l'augmentation des taxes, Monsieur de PERIGNON indique qu'il n'y a pas de marge de baisse dans le contexte actuel.

Une discussion s'engage entre l'ensemble des élus qui témoignent du mécontentement et des difficultés des ménages, résultant de la pression fiscale actuelle. Ils se prononcent en faveur du maintien des taux actuels, considérant d'une part que le produit sera malgré tout plus important compte-tenu de l'augmentation des bases (+0.9%), d'autre part, qu'une augmentation- qui ne pourrait être supérieure 1%- n'apporterait pas de marge de manœuvre supplémentaire en faveur du Budget 2015.

Un levier important, dans le cadre des prospectives budgétaires, concerne le développement des zones d'activité. Certains élus ont demandé que des études et des enveloppes soient mobilisées en ce sens dans l'avenir.

Certains élus ont fait part de l'absence de service supplémentaire pour leur commune depuis leur adhésion à la Communauté de Communes.

Il est précisé qu'un choix devra toutefois être fait rapidement si l'on ne veut pas geler les investissements futurs de la Communauté de Communes.

Concernant la mise à disposition du personnel technique auprès des communes, Monsieur le Président expose qu'une réflexion concertée doit être menée sur le coût de ce service, sans doute sous-évalué. Le tableau ci-dessous indique le coût actuel et la nouvelle évaluation sur la base des résultats 2014.

Coût du service mise à disposition
Coût actuellement facturé aux communes sous conventions (base travail de 5 agents):
16.48€/ h agent + matériel
14.56€/h agent seulement
Une nouvelle évaluation a été faite avec le compte administratif 2014 avec pour base travail de 4 agents dont 0.5 pour encadrement:
22.34€/ h agent + matériel
18.39€/ h agent seulement

Le groupe de travail « Prospectives-Finances » devra poursuivre le travail en 2015 pour proposer un nouveau tarif pour l'année 2016.

Enfin, Monsieur de PERIGNON rappelle à l'assemblée communautaire qu'à la date du 1^{er} Juillet 2015, **la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme** dans toutes les communes appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants, est supprimée. Les communes doivent donc s'organiser pour instruire, à partir de cette date, leurs actes d'urbanisme (Loi ALUR).

Monsieur le Vice-Président indique qu'environ 14 communes seraient à ce jour concernées (*Communes à PLU et à POS*). Les autres pourront encore bénéficier des services de l'Etat jusqu'en 2017.

Un nouveau service dit « Service Urbanisme » permettrait aux communes de bénéficier des prestations proposées jusqu'ici par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)

Pour le financement de ce service, il propose d'envisager une facturation à l'acte majorée d'une base forfaitaire (*des nuances au niveau de la facturation seraient faites entre les dossiers de demande préalable et les permis de construire*).

Il propose également qu'une grille de facturation équitable soit mise à l'étude très prochainement.

Le Conseil de Communauté prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée à 20 heures